

Conseil d'administration du 26 janvier et Instance de Groupe du 28 janvier 2005

◆ Budget emploi 2005 : 8 500 départs et 3 000 recrutements en France, surtout des (tout petits) temps partiel ◆ France Télécom rachète les minoritaires d'Equant
◆ Sécurité financière ou appel à la délation ? ◆ Le comité de groupe va remplacer l'Instance de groupe ◆

Opérateur intégré

Les interrogations concernant l'avenir d'Equant ont été partiellement levées suite au rachat par France Télécom des minoritaires d'Equant.

Fidèle en cela à sa politique "d'opérateur intégré", la direction du groupe poursuit donc ses opérations de rachat des filiales.

SUD se félicite que la solution de rachat ait finalement été retenue concernant Equant.

Mais cette politique s'accompagne d'un axe privilégié sur certains pays (France, Royaume Uni, Pologne, Espagne, Belgique, Suisse, Pays Bas) qui pourrait conduire à terme à d'importantes restructurations du groupe Equant avec abandon de certaines sociétés en Europe ou dans le monde.

Les représentants de SUD ont donc fait part de leurs inquiétudes sur les restructurations à venir d'Equant et sur ses possibles conséquences sur l'emploi en rappelant les exigences de maintien de tous les emplois, de développement des compétences et d'ouverture d'un réel dialogue social.

La multiplication des emplois jetables

France Télécom a annoncé 8 000 suppressions d'emploi, net de recrutements, pour 2005 dans le monde, dont 5 500 en France, résultat du solde entre les 8 500 départs programmés dans l'année (retraites, CFC et estimation départs vers la sphère publique) et les 3 000 recrutements annoncés, qui seront pour 1 800 d'entre eux des temps très très partiels. Une politique de l'emploi que SUD dénonce.

Les 8 000 suppressions d'emploi pour l'année 2005 dans le groupe, viennent s'ajouter aux 12 500 emplois supprimés en 2004 et aux 13 200 en 2003, soit 33 700 en tout !

France : 8 500 départs

En France, la direction prévoit 8 500 départs pour 2005, dont environ 6500 en retraite ou en CFC et 2000 vers la sphère publique.

La direction anticipe un ralentissement des départs en retraites, effet immédiat de la loi Fillon : l'allongement de la durée de cotisations nécessaire pour avoir droit à une retraite pleine oblige de nombreux agents à travailler au delà de 60 ans. Plus de 8 000 agents étaient partis en CFC en 2003.

La direction espère également 2 000 départs vers la sphère publique, c'est à dire plus du double de ce qui a été réellement réalisé en 2004 (900 départs).

Là aussi, les obstacles venus de la sphère publique elle même ont conduit la direction à revoir à la baisse ses ambitions en la matière en cours d'année.

Emplois stables contre emplois jetables

De ce fait, la direction n'a

pas réussi à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée en France, à savoir 8 800 suppressions d'emploi en 2004. Les 6 000 qui ont été supprimés, sont à ses yeux très insuffisants pour permettre le déploiement de sa nouvelle politique : le recrutement de temps partiels imposés, entre 20 et 40%, sur des horaires de soirée, de samedi, voire de dimanche, dans le réseau de distribution et les services clients par téléphone. Sur les 3 000 recrutements programmés, 1 800 sont des emplois à temps partiel, qui équivalent à 600 temps plein. France Télécom remplace de l'emploi stable par des emplois à temps partiel destinés à de jeunes étudiants qui n'ont pas vocation à rester dans l'entreprise. De plus, la masse de nouveaux produits et services nécessite formation et qualification difficiles à donner à des personnels employés à 30%. Pour la fédération SUD ce type d'emploi ne résoudra pas les manques d'effectifs, les nécessités d'ouverture de nouvelles boutiques.

Licenciements prévus en Pologne

Concernant l'emploi à

l'étranger, la fédération SUD a dénoncé récemment l'annonce de 4 000 suppression d'emploi, pour l'essentiel des licenciements dans l'entreprise TPSA en Pologne.

Le solde annoncé pour 2005 serait de 2 500 emplois de moins ; il n'en demeure pas moins que dans les comptes de l'entreprise, c'est bien 4 000 suppressions d'emploi qui seront provisionnées sous forme d'indemnité de licenciement pour les deux ans qui viennent.

Inquiétude sur l'avenir

Le personnel a tout lieu d'être inquiet : une stratégie industrielle qui peut être rapidement mise à mal, une concurrence acharnée sur les nouveaux produits, l'attente hypothétique de nouveaux départs vers les administrations, tout cela peut très bien préparer des annonces plus dramatiques demain.

Nous avons réaffirmé notre opposition à cette dégradation permanente de l'emploi, contradictoire avec les exigences de qualité des nouveaux services proposés à la population comme avec celles du service universel.

Allo, dénonciation (suite)

Nous avons déjà parlé de la Loi de sécurité financière (dite loi Sarbannes-Oxley aux USA), édictée suite à la faillite frauduleuse d'entreprises comme Enron, qui avaient, rappelons-le, conduit tout ses salariés au chômage avec perte de leurs retraites, assurées par... l'entreprise ! La Loi de sécurité financière a été édictée pour "prévenir" ces situations, en recommandant et encourageant la dénonciation par les salariés des agissements frauduleux dont ils auraient connaissance. L'instance de groupe d'octobre, avait considéré le projet de "dispositif d'alerte" trop peu encadré pour ne pas donner lieu à toutes sortes de dérives. Le projet, à nouveau présenté à cette séance, ne lève pas nos profondes réserves. En effet, il laisse libre court à de nombreuses interprétations de cette notion de "fraude" en matière boursière, financière ou fiscale, et n'offre pas de réelles garanties de protections aux salariés. Sans parler des références à l'éthique dont se pare l'entreprise de manière abusive à cette occasion.

Un job d'étudiant ce n'est pas un boulot !

Mac Do pratique depuis longtemps l'emploi à temps partiel imposé qui vise ouvertement un public étudiant, donc provisoire.

Soulignons d'abord le scandale que représente l'obligation pour les étudiants d'avoir un petit boulot pour payer des études qui devraient être gratuites ; SUD revendique d'ailleurs une allocation d'études qui leur permette d'acquérir l'autonomie financière dont ils ont besoin. Il faut ensuite dénoncer l'exploitation que font les entreprises -et aujourd'hui France Télécom- de cette main d'oeuvre corvéable en créant des jobs sur mesure pour les horaires tardifs et le week-end, avec les tout petits revenus correspondants. Enfin, ces emplois au rabais sont offerts dans les boutiques et les centre client par téléphone, histoire de pérenniser des horaires d'ouverture que le reste personnel de France Télécom devra ensuite accepter. Autant de raisons de dénoncer cette nouvelle politique d'emploi.

Mise en place du comité de groupe France

L'accord de mise en place d'un comité de groupe a été signé le 17 janvier par SUD, la CGT, la CFDT, la CFTC, FO, la CGC, l'UNSA de FTC et le syndicat autonome de Pages Jaunes. Il s'agit donc bien d'un accord unanime, ce qui permet d'améliorer substantiellement les modalités prévues dans le code du travail sur une série de questions. Le nouveau comité de groupe sera beaucoup plus large que l'instance de groupe, avec 30 représentants du personnel titulaires (et autant de suppléants) et un représentant syndical

par organisation représentative sur le groupe. Les représentants du personnel seront choisis par les syndicats parmi leurs élus dans les CE de FTSA et des filiales, à la proportionnelle du nombre d'élus de chacun, sur la base d'un collège unique. Le comité de groupe se réunira 4 fois par an sur une journée. Il sera obligatoirement informé sur toutes les questions économiques, financières, sociales, les questions d'emploi, les réorganisations et les perspectives stratégiques du groupe.

Les fonctionnaires de FTC

France Télécom a vendu la filiale France Télécom Câble (voir la Voix du Sud précédente).

La direction nous a communiqué le choix fait par les fonctionnaires détachés dans la filiale, suite au courrier qui leur proposait, soit la réintégration, soit une prise de disponibilité pour convenance personnelle, accompagnée d'une embauche comme salarié de droit privé à FTC. Sur 84 courriers adres-

sés aux fonctionnaires mis à disposition ou détachés, la direction a eu 66 réponses ; 62 demandent leur réintégration, 4 prennent la disponibilité...

SUD veillera à ce que tous les fonctionnaires retrouvent rapidement un poste en rapport avec leur métier et leurs qualifications.

Et cela d'autant plus que la filiale rachetée par un consortium financier, a un avenir précaire.